

2023

Plan d'actions
Lac Saint-Mathieu
Petit lac Saint-Mathieu

Table des matières

OBJECTIFS GLOBAUX	2
Volet 1 : Amélioration de la qualité de l'eau.....	3
1.1 Amélioration des bandes riveraines.....	3
1.2. Amélioration de la gestion des eaux usées	4
1.3.Limiter les impacts du milieu agricole sur la qualité de l'eau.	7
1.4.Limiter les apports en sédiments et les nutriments au lac	8
Volet 2 : Suivi de la qualité de l'eau et des écosystèmes.....	12
Volet 3 : Sensibilisation, éducation et mobilisation des riverains.....	15
3.1. Sensibilisation citoyenne : qualité de l'eau et les bonnes pratiques	15

Plan d'actions

Lac Saint-Mathieu et Petit lac Saint-Mathieu

OBJECTIFS GLOBAUX

- Améliorer la qualité de l'eau des lacs**
- Mobiliser, sensibiliser et éduquer les acteurs impliqués (riverains, MRCs, municipalités)**
- Poursuivre les suivis environnementaux**

Ce plan d'actions est réalisé en concertation avec l'OBVNEBSL, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux et l'Association de protection du lac Saint-Mathieu (APLSM).

Pour consulter le portrait du bassin versant de la rivière du Sud-Ouest :
<https://obv.nordestbsl.org/rivieresudouest.html>

Volet 1 : Amélioration de la qualité de l'eau

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
1.1 Amélioration des bandes riveraines			
<p>1.1.1. Distribution d'arbres, d'arbustes et d'herbacés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour favoriser la participation à la campagne, faire de la sensibilisation en amont. Reléguer l'information de la campagne d'arbustes par courriel et par la poste aux riverains (APLSM). • Tenir une campagne de distribution d'arbustes par année. • 2022 : végétaux donnés aux riverains <p>But : favoriser la plantation de la bande riveraine autour du lac</p> <p>Documentation disponible : une capsule informative est disponible sur le Youtube de l'OBVNEBSL. https://youtu.be/wGQFcTOlJrA</p> <p>Fiche sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles</p> <p>Limites, contraintes : rejoindre les riverains, volonté des riverains à la plantation</p>	<p>OBVNEBSL</p> <p>APLSM</p>	<p>Programme affluents maritime</p>	<p>En continu: réalisé par l'entremise de la campagne d'arbuste de l'OBVNEBSL</p> <p>En cours : Programme affluents maritime, coordonné par l'OBVNEBSL– Phase 3 2023</p>
<p>1.1.2. Végétalisation des berges et dans les enrochements lorsque possible (ou de plantes rampantes recouvrant les ouvrages) au lac Saint-Mathieu</p> <p>But : Végétaliser les berges à très faible IQBR et limiter le réchauffement de l'eau</p> <p>Documentation disponible : une capsule informative est disponible sur le</p>	<p>OBVNEBSL, Comité Zip et municipalité</p>	<p>Programme affluents maritime</p>	<p>Phase 2 : Offert dans la zone prioritaire en 2022 (Programme affluents maritime)</p> <p>Phase 3 : Offert à tous les riverains du grand Lac-Saint-Mathieu et du petit lac Saint-Mathieu</p>

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>Youtube de l'OBVENBSL. https://youtu.be/wGQFcTOIJrA Fiche sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles Projet affluent maritime</p> <p>Limites, contraintes : rejoindre les riverains, volonté des riverains à la plantation et à l'inscription au programme</p>			(Programme affluents maritime)
<p>1.1.3. Développer une politique municipale plus complète et offrant des alternatives concernant la gestion des pelouses en milieu riverain et des bandes riveraines</p> <p>But : Amélioration de la bande riveraine autour des plans d'eau (lac et rivière) dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux</p> <p>Description : Présenter diverses options aux citoyens pour la végétalisation en fonction de la réalité des terrains. Sensibiliser les entreprises de tonte de pelouses.</p> <p>Exemple de possibilité : limite de la hauteur de coupe, diversification du couvert végétal des pelouses (trèfle par ex.), présence des trois strates en bande riveraines (herbacée, arbuste et arbre) et interdiction de l'utilisation des engrais à pelouse, etc.</p>	Municipalité	Implication en temps	À faire : 2023-2024
<p>1.1.4. Mise en place d'actions pour l'amélioration des bandes riveraines</p> <p>But : Amélioration de la bande riveraine autour des plans d'eau (lac et rivière) dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux</p> <p>Description : exemple de règlements ou d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une largeur minimale à reboiser • Définir une largeur maximale d'ouverture pour une mise à l'eau • Offrir des incitatifs financiers à la végétalisation 	Municipalité et MRC	Implication en temps	Réflexion à faire : 2023-2024
1.2. Amélioration de la gestion des eaux usées			
<p>1.2.1. Caractérisation des installations septiques en place</p> <p>But : meilleure connaissance et compréhension de l'apport en nutriment au lac en provenance des habitations.</p>	<p>Municipalité</p> <p>Citoyens</p>	\$\$\$	Début : 2023-2024

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>Description : Avant 2022, la municipalité n'avait aucun outil pour savoir quelle installation septique était conforme, la seule information dont disposait la municipalité était la présence de puisard. Depuis 2022, la municipalité a adopté le règlement numéro 2022-12 pour que la caractérisation des installations septiques datant d'avant 2010 soit faite, et ce, sous la responsabilité des propriétaires. Les prochaines caractérisations apporteront donc les informations suivantes sur les installations septiques : conforme, non conforme sans impact environnemental, non conforme avec impact environnemental. Les propriétaires devront fournir un avis de conformité à la municipalité selon le calendrier établi par celle-ci.</p>			
<p>1.2.2. Mise en place d'un prêt à intérêt préférentiel incitatif pour la mise aux normes des installations septiques But : Aider les riverains à mettre aux normes leurs installations septiques suite à leur caractérisation. Description : par l'entremise d'un règlement d'emprunt par exemple. https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/mise-norme-installation-septiques.htm</p>	Municipalité	\$\$ et temps	Mise en place en 2023
<p>1.2.3. Continuation du programme d'une vidange de fosses septique (gestion aux 2 ou 3-4 ans en fonction de l'utilisation du chalet) But : limiter les impacts des installations septiques sur le lac (apport de nutriments) Description : En 2022, la municipalité a adopté le règlement numéro 2022-12 sur la gestion des fosses septiques. La municipalité prend en charge la gestion d'une vidange régulière selon un calendrier établi. Le citoyen ne peut déroger de cette vidange obligatoire. Toute vidange d'urgence est toutefois sous sa responsabilité.</p>	Municipalité ou MRC	Implication en temps	En continu

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>1.2.4. Inventaire des roulottes présentes sur le territoire de la municipalité et de la conformité de leurs vidanges.</p> <p>But : obtenir plus d'information sur les roulottes à Saint-Mathieu.</p> <p>Description : Le règlement numéro 2022-10 a été adopté. Les citoyens doivent dorénavant demander un certificat d'autorisation de séjour. Ce règlement permet à l'inspecteur de faire de la surveillance, de s'assurer de la conformité des vidanges et d'émettre des infractions lorsque cela n'est pas le cas.</p>	Municipalité		<p>Mise en place : 2023</p> <p>En continu</p>
<p>1.2.5. Formation aux sauveteurs pour ID les cyanobactéries</p> <p>But : Renseigner les sauveteurs présents à la plage municipale sur l'identification des cyanobactéries et des conséquences qu'elles peuvent avoir sur la santé.</p> <p>Description : Formation pour les sauveteurs donnée par l'OBVNEBSL et organisée par la municipalité.</p>	Municipalité et OBVNEBSL	Temps	En cours : La première formation pourra avoir lieu durant la saison estivale 2023 (donnée par l'OBVNEBSL)
<p>1.2.6. Évaluation de l'efficacité des stations d'épurations du bassin versant des lacs</p> <p>But : limiter les intrants de nutriments au lacs.</p> <p>Descriptions : le bassin versant des lacs est vaste et nombreuses municipalités sont présentes en amont. Limiter les événements de surverse en amont pourrait être une solution. Voici les stations d'épuration présentes dans le bassin versant des lacs : Parc Saint-Mathieu, municipalité de Saint-Mathieu et Municipalité de Ste-Françoise.</p>	OBVNEBSL		En continu
<p>1.2.7. Réglementation ou politique sur l'utilisation de produits ménagers</p> <p>But : Limiter les intrants de nutriments au lacs.</p>	Municipalité	Temps	À faire : 2023-2024

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>Description : la municipalité pourrait adopter une réglementation ou une politique pour restreindre l'usage de produits plus problématiques que d'autres en termes d'apport en phosphore et phosphate. Les produits biodégradables pourront être mis de l'avant comme bonne pratique.</p>			
<p>1.3. Limitation des impacts du milieu agricole sur la qualité de l'eau.</p>			
<p>1.3.1. Réaliser un portrait de l'impact du milieu agricole dans le bassin versant de la rivière Sud-Ouest But : Améliorer la santé du lac sur le long terme Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt au PAAR en 2021 et accepté, JMP consultant 	<p>JMP consultant, OBVNEBSL, UPA, CREBSL, MAPAQ</p>	<p>ND</p>	<p>En cours</p> <p>2021 : projet PAAR accepté, caractérisation réalisée (JMP)</p> <p>2022-2023 : début du projet collectif dans le bassin versant</p>
<p>1.3.2. Mise en place de pratiques agro environnementales dans le bassin versant de la rivière Sud-Ouest But : Améliorer la santé du lac sur le long terme Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages hydro-agricoles (bassin de sédimentation, chute enrochée) • Pratiques de conservation des sols (cultures de couverture/ intercalaires, travail réduit du sol, épandages lors de temps secs, etc.) • Bandes riveraines élargies et la réalisation de brise-vents en milieu agricole 	<p>JMP consultant, OBVNEBSL, UPA, CREBSL, MAPAQ</p>	<p>ND</p>	<p>En cours : 2021- 2024</p>
<p>1.3.3. Évaluer l'apport de nutriments dans le lac par les différents affluents agricoles autour du lac But : Limiter les intrants en nutriments et en matières en suspensions aux lacs Description : La première étape est d'évaluer si les milieux agricoles dans le bassin versant des lacs apportent des nutriments en quantité importante aux lacs, ceci peut s'évaluer à l'aide d'analyse d'eau. Ensuite, si des</p>	<p>Municipalité et OBVNEBSL</p>	<p>\$\$</p>	<p>En cours : 2023</p>

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
problématiques sont décelées, des projets d'aménagement pourront être réalisés.			
1.4. Limitation d'apports en sédiments et de nutriments au lac			
<p>1.4.1. Règlementation visant à interdire l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides résidentiels sur un rayon donné autour des lacs et cours d'eau</p> <p>But : Limiter l'apport de nutriments aux plans et cours d'eau</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les intrants des pesticides et engrais (nutriments) pour assurer la qualité de l'eau. • La sensibilisation reste la première étape à réaliser après des riverains <p>Limites, contrainte : volonté des riverains</p> <p>Plus d'information de l'UdeS :</p> <p>Comme dans un grand nombre de municipalités, il vous est possible d'interdire l'usage des fertilisants, pesticides et engrais chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur tout le territoire de la municipalité ; • Sur des zones sensibles telles que les 300 m autour des lacs ou près des tributaires ; • À la suite d'averses. <p>Attention, il est également important de réglementer l'usage du compost et autres éléments organiques. De plus, donnez l'exemple ! Prohibez l'usage de ces produits pour l'entretien</p>	<p>Municipalités et MRC pour réglementation.</p> <p>APLSM et OBVNEBSL pour sensibilisation</p>	<p>Implication en temps</p>	<p>À faire : 2024</p>
<p>1.4.2. Limiter l'épandage de sels de déglçage et d'abats poussières ou gravier sur les chemins autour des lacs et cours d'eau</p> <p>But : limiter les intrants d'ions chlorure au lac, les ions chlorure ont un impact sur les écosystèmes aquatiques d'eau douce.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact des sels de voirie : https://apel.maps.arcgis.com/apps/Cascade/index.html? 	<p>Municipalités et MRC</p>	<p>Implication en temps</p>	<p>Réflexion à faire : 2024-2025</p>

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>appid=c572d9e5f27d452daa41cdb7ed4302c5</p> <ul style="list-style-type: none"> Les alternatives aux sels de voiries : https://www.obvlacstjean.org/informations-et-outils/les-alternatives-aux-sels-de-voirie/?fbclid=IwAR2JwfGt3XzWdh6pWugghYpZSSzogM9K1tkiwzb-4rga8LEUd-wAT0qtoZQ Stratégie québécoise : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Pages/default.aspx Écoroute d'hiver : https://www.quebec.ca/transports/circulation-securite-routiere/conduire-en-hiver/deneigement-deglacage-routes/ecoroute-dhiver 			
<p>1.4.3. Amélioration des pratiques forestières But : Faire une approche auprès des Groupements forestiers et de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL afin qu'ils posent des actions pour limiter l'érosion des chemins forestiers et meilleures rétentions des matières en suspension sur place. Description : nombreuses actions peuvent être posées pour la gestion de l'eau en foresterie (ex : bassin de sédimentations, distance de coupe, tranchée filtrante) Dans le BV du ruisseau de la tête du lac Saint-Mathieu Documentation disponible : https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/</p>	OBVNEBSL		À faire
<p>1.4.4. Améliorer les pratiques de navigation sur les lacs : Éthique nautique But : limiter le brassage des sédiments, garder une eau de bonne qualité et assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac en favorisant le partage des usages. Effet engageant. Description : Charte d'utilisation / éthique nautique permet d'établir certaines réglementations non portées réellement par la loi fédérale. C'est plus un cadre, un outil pour aider les riverains à comprendre les bonnes</p>	APLSM, municipalité et OBVNEBSL	Implication en temps	Réalisé : un code d'éthique nautique est déjà en vigueur (APLSM) À faire : une mise à jour du code d'éthique nautique et sa promotion

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>pratiques sur le lac afin de conserver la qualité de l'eau et créer une collectivité autour du lac.</p> <p>Documentation disponible : https://aplsm.ca/wp-content/uploads/2021/07/Code-dethique-Lac-St-Mathieu-V2020.pdf</p> <p>Limites, contraintes : Faire adhérer les riverains à cette charte d'utilisation, aucune garantie du respect du code d'éthique nautique.</p>			<p>À faire : Installation de bouées sur les lacs, pose d'affiches de sensibilisation (Municipalité)</p>
<p>1.4.5. Améliorer les pratiques de navigation sur les lacs : Règlement de restriction de navigation (RRVUB)</p> <p>But : Améliorer la qualité de l'eau des lacs. Limiter le brassage des sédiments, garder une eau de bonne qualité et assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac en favorisant le partage des usages.</p> <p>Description : Établir une réglementation par le bureau de sécurité nautique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune navigation avec bateau à moteur sur le petit lac saint-Mathieu • Restriction de navigation sur le lac Saint-mathieu (zone de baignade, zone de restriction de vitesse) <p>Documentation disponible : https://obv.nordestbsl.org/reglement-sur-les-restriction-utilisation-batiments.html https://obv.nordestbsl.org/reglement-sur-les-bouees-privees.html</p> <p>Limite, contraintes : Acceptabilité sociale, processus administratifs plutôt long et lourd avec le bureau de sécurité nautique.</p>	<p>Municipalité</p> <p>Soutien : OBVNEBSL et APLSM</p>	<p>Implication en temps</p>	<p>Réflexion à faire : 2024</p>
<p>1.4.6. Acquérir des connaissances sur les pratiques à la station de ski, ainsi qu'au club de golf, et apporter des améliorations au besoin.</p> <p>But : Certaines stations de ski utilisent des produits nocifs pour les lacs. Les golfs sont connus pour utiliser des herbicides et des engrais.</p> <p>Description : rejoindre le gestionnaire de la station de ski et du club de golf pour obtenir des informations.</p> <p>Limite, contraintes : Club de golf, information confidentielle ou non?</p>	<p>OBVNEBSL</p>	<p>Implication en temps</p>	<p>À faire</p>

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>1.4.7. Vendre des barils de pluie à prix réduit But : Les barils de pluie permettent de récupérer l'eau de pluie des surfaces imperméable et de la réutiliser. Description : généralement installé à la sortie des gouttières. Documentation disponible : voir avec les épicerie régionale Limites, contraintes : Volonté des riverains d'en installer.</p>	<p>Municipalité OBVNEBSL</p>	<p>ND</p>	<p>En continu</p>

Volet 2 : Suivi de la qualité de l'eau et des écosystèmes

Action et description	Acteur responsable	§	Échéancier et suivi
<p>2.1. Mise à jour du portrait de lac, réalisation d'un diagnostic complet</p> <p>But : Il est important de faire la mise à jour du portrait pour avoir une bonne idée de la situation de base, car la dernière caractérisation avait été faite en 2010.</p> <p>Description : Plusieurs prises de données ont et faites sur le terrain durant les saisons estivales 2021-2022, dont les analyses d'eau, des profils, la caractérisation des herbiers aquatique et l'indice de qualité des bandes riveraines.</p> <p>Documentation disponible : https://obv.nordestbsl.org/rivieresudouest.html</p> <p>Contraintes : Stratégie de divulgation d'informations, comment rejoindre les gens?</p>	<p>OBVNEBSL</p>	<p>Programme Affluent Maritime</p>	<p>Réalisé : portrait diagnostic réalisé en 2021-2022</p> <p>En cours : Diffusion des résultats</p>
<p>2.2. Réalisation d'analyse d'eau 3 fois par saison estivale sur les lacs et analyse de transparence de l'eau grâce au disque de Secchi pendant la saison estivale.</p> <p>But : Suivi de la qualité de l'eau des lacs</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lac Saint-Mathieu déjà inscrit au programme RSVL • 2022 : Intégration au programme « J'adopte un lac » pour les deux lacs et RSVL pour le petit lac. <p>Documentation disponible : RSVL fournit une panoplie d'informations sur les analyses d'eau permettant de déterminer le niveau trophique du lac.</p>	<p>APLSM avec l'aide de l'OBVNEBSL et la Municipalité</p>	<p>Implication en temps des bénévoles</p> <p>Coût annuel pour RSVL</p>	<p>En continu : Suivi de la qualité de l'eau</p>

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>Limites, contraintes : Trouver les fonds pour le paiement des analyses annuellement et un bénévole pour la prise d'échantillon. Les mesures de transparence sont très simples à faire et nécessite d'avoir seulement un disque de Secchi et une embarcation.</p>			
<p>2.3. Analyse d'eau lors des périodes de brassages But : La prise d'échantillonnage en temps de brassage permet d'avoir une meilleure idée de l'état d'un lac comme il n'est pas stratifié Description : Analyse d'eau dans les lacs en période de brassage, soit au printemps et à l'automne.</p>	OBVNEBSL, APLSM	Programme Affluents Maritime	Réalisé : 2022 : En cours : Diffusion des résultats via le portrait diagnostic en point 2.1
<p>2.4. Réalisation de profils dans les lacs But : déterminer si le lac est polymictique Description : Réalisation de profils d'oxygène et de température. Les profils d'oxygène et de température permettent d'avoir un portrait de l'état trophique des lacs. Le fait de savoir que le Petit lac Saint-Mathieu est polymictique (se brasse constamment), nous indique que les nutriments dans les sédiments sont constamment remis en suspension dans la colonne d'eau. C'est un lac qui « s'auto-alimente, l'une des raisons des éclosions de cyanobactéries ».</p>	OBVNEBSL	Programme Affluents Maritime	Réalisé : 2022 En cours : Diffusion des résultats via le portrait diagnostic en point 2.1
<p>2.5. Acquérir des connaissances sur l'état du Petit lac Saint-Mathieu But : comprendre pourquoi le petit lac entre en éclosion de cyanobactérie annuellement. Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil des sédiments (teneur en phosphore) • Profils de lacs (oxygène et température) • Analyse d'eau en période de brassage (printemps et automne) • Recherche historique : 	OBVNEBSL Municipalité	Programme Affluents Maritime	Réalisé : 2022, Diffusion des résultats via le portrait diagnostic (volet 2.1) Réflexion à faire en concernant le besoin d'avoir un profil de sédiments en 2024 À faire : Test concernant la toxicité des cyanobactéries présente dans le lac : 2023-2024 (Programme J'adopte un lac)

Action et description	Acteur responsable	§	Échéancier et suivi
<p>2.6. Caractérisation des herbiers aquatiques But : L'importance des herbiers aquatiques dans les lacs peut être un bon indicateur du niveau d'eutrophisation. Description : identification des assemblages homogènes et du pourcentage de recouvrement de chaque espèce. Documentation disponible : https://obv.nordestbsl.org/rivieresudouest.html Limites, contraintes : identification à l'espèce</p>	<p>OBVNEBSL : terrain et rédaction de rapport Municipalité : soutien financier</p>	<p>Programme Affluent Maritime</p>	<p>Réalisé : 2021 En cours : Diffusion des résultats</p>
<p>2.7. Déterminer les sources de nutriments dans le lac Saint-Mathieu But : limiter les intrants en coliformes fécaux et nutriments au lac. Description : À l'aide d'analyses d'eau dans certains tributaires, un diagnostic pourra être établi et des améliorations pourront par la suite être proposées. Limite contrainte : apporter des améliorations suite au diagnostic posé.</p>	<p>Municipalité et OBVNEBSL</p>	<p>\$\$</p>	<p>En continu selon les recommandations de l'OBVNEBSL. À faire : adhésion au programme environnement plage du MELCCFP.</p>

Volet 3 : Sensibilisation, éducation et mobilisation des riverains

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
3.1. Sensibilisation citoyenne : qualité de l'eau et les bonnes pratiques <u>Info générale</u> : La sensibilisation est un travail de longue haleine. Il faudra travailler sur plusieurs années. Nombreux sujets sont possible : eutrophisation, santé des lacs, écologie des lacs, cyanobactérie et leur toxicité potentielle, navigation responsable, bande riveraine, fosse septique, ruissellement de surface, gestion durable des eaux de pluie, espèce exotique envahissante, eaux souterraines, quantité d'eau (utilisation responsable de l'eau, économie d'eau), etc.			
3.1.1. Redistribution des cahiers des propriétaires guide du riverain rédigés par l'OBVNEBSL But : l'utilisation des cahiers à leur plein potentiel, Description : <ul style="list-style-type: none"> Rappelle que c'est un outil à leur portée Mise à jour de ces cahiers éventuellement Documentation disponible : chaque propriétaire a un cahier qui est spécifique à la propriété Limites, contraintes : Perte de cahier par les propriétaires et leur réacheminement. Manque d'intérêt des gens	OBVNEBSL	Soutien financier des municipalités pour la réimpression et distribution (estimé à 500\$)	Réflexion à faire : ajourner les cahiers des propriétaires et les redistribués Réalisé : utiliser l'information de base des cahiers des propriétaires pour le guide du riverain
3.1.2. Mise à jour du guide du riverain de l'APLSM But : Avoir un document à jour avec des recommandations appliquées à la réalité actuelle du lac. Description : Mettre à jour le document et le distribuer. AJOUT : Limite : coût de graphisme et d'impression, investissement en temps	APLSM Soutenu par l'OBVNEBSL et la Municipalité		Réalisé : 2023
3.1.3. Outils de diffusion de matériel But : faire un programme de sensibilisation efficace où tous auront accès à l'information et la repartager aux riverains. Soutien visuel à la sensibilisation et rappel de l'importance de faire attention au lac. Établir un échéancier pour la promotion. Description : Diversifié la sensibilisation des propriétaires riverains par	Municipalités, OBVNEBSL et APLSM Municipalité : aide à la diffusion APLSM : rôle de sensibilisation OBVNEBSL : soutien, aspect technique	ND, coût pour envoi postal à tous les propriétaires par les municipalités (voir avec les municipalités)	En continu Réflexion à faire sur les outils et la fréquence À faire : Au minimum un envoi

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<p>de nombreuses méthodes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. envois postaux 2. partage de l'information sur toutes les plateformes des acteurs responsables 3. journaux municipaux 4. Collants et/ou affiches à mettre à la maison et sur le terrain (collants sur les bateaux, collant « je tiens à mon lac » sur les maisons 5. Aimants/aide-mémoire à coller sur le frigo 6. Affichage au débarcadère à bateau <p>Idées de sujets à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur le Phosphore • Gestion durable des eaux pluviales sur les terrains <p>Limites, contraintes : Communication devra être efficace entre les organismes impliqués afin de coordonner les efforts. Coûts du matériel.</p>			postal par année
<p>3.1.4. Organisation d'évènements informatifs</p> <p>But : favoriser les échanges et la cohésion autour du lac. Améliore la connaissance des problématiques et solutions.</p> <p>Description : évènement de sensibilisation, ce genre de rencontre est très intéressant afin de favoriser les échanges.</p> <p>Idées de sujets à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'eau • Navigation • Gestion durable des eaux de pluie • Phosphore <p>Limites, contraintes : situation sanitaire covid sur les rassemblements.</p>	OBVNEBSL, Municipalité, MRC et l'APLSM	<p>Implication en temps</p> <p>Coût location de salle ou terrain par les municipalités</p>	<p>En continu</p> <p>Au minimum 1 fois/an au printemps</p> <p>Ex : présentation du plan d'action, diffusion de résultat, sensibilisation sur un thème</p>
<p>3.1.5. Diversifier les sources de diffusion</p> <p>But : utiliser une autre plateforme pour la sensibilisation</p> <p>Description :</p>	Municipalités, OBVNEBSL, APLSM	Implication en temps	En continu

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Télévision communautaire • Partage sur les réseaux sociaux (sites web, réseaux sociaux de la municipalité et de l'APLSM) • Partage sur les sites Internet régionaux 			
<p>3.1.6. Limiter l'intrant d'Espèces exotiques envahissantes (EEE) But : Pérenniser la station de lavage des embarcations du lac Saint-Mathieu et continuer la sensibilisation Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outiller l'employé de la station de lavage sur les EEE • Surveillance à la station de lavage • Pancarte avec les zones de navigation, moule zébrée et myriophylle à épis 	Municipalité	\$\$	En continu
<p>3.1.7. Poursuivre les activités d'une patrouille verte But : informer le grand public et sensibiliser les riverains aux divers enjeux touchant la santé des lacs Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des riverains • Présence lors des événements • Animation d'atelier, des camps de jours, d'activités, etc. • Patrouille dans la municipalité 	APLSM Municipalité	\$\$	Conditionnel à emploi d'été canada
<p>3.1.8. Bande riveraine ou aménagement modèle à titre d'exemple et d'incitatif But : effet boule de neige et exemple modèle Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir des terrains modèles autour du lac pour influencer les autres riverains à suivre cet exemple pour les bandes riveraines ou même des techniques de génie végétal pour remplacement des murets en bordure du lac : • Esthétique et meilleure pour l'environnement. 	APLSM Municipalité OBVNEBSL	ND	En réflexion sur les moyens de reconnaissance Réalisé : 2021, Plage du riverain

Action et description	Acteur responsable	\$	Échéancier et suivi
<ul style="list-style-type: none"> Exemple les fleurons, reconnaître les aménagements modèles à titre d'incitatif. Penser à un moyen de reconnaissance. <p>Limites, contraintes : argent</p>			